



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

Soixante-septième session

6-17 mars 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »**

### **Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

**Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, passe en revue les aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en 2022, qui consistent notamment en un appui fonctionnel aux processus intergouvernementaux. La contribution d'ONU-Femmes à la mise en œuvre des orientations générales formulées par la Commission de la condition de la femme y est également soulignée, notamment par des exemples des activités opérationnelles conduites par l'Entité dans différentes régions.

\* E/CN.6/2023/1.



## I. Introduction

1. En 2022, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les États Membres à accomplir des progrès sur la voie de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles, y compris au moyen de travaux de recherche, d'analyses des politiques et de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général. Elle a essentiellement mis l'accent sur les activités liées à la communication d'orientations générales, de données, de renseignements et d'informations.

2. ONU-Femmes a continué de s'employer à renforcer les normes et règles mondiales dans un contexte marqué par différentes crises interdépendantes tenant entre autres aux conflits géopolitiques, aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, et à remédier aux conséquences disproportionnées que ces phénomènes ont pour les femmes et les filles. En outre, l'Entité a continué de diriger et d'appuyer l'action menée en vue de parvenir à un relèvement inclusif, efficace et tenant compte des questions de genre après la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ce qui est d'une importance essentielle afin d'atténuer les effets préjudiciables que la pandémie a eus sur les vies des femmes et des filles et de leur permettre de participer pleinement au choix des mesures à prendre face aux chocs futurs.

3. Au cœur des aspects normatifs de l'activité de l'Entité se trouve l'appui fonctionnel apporté à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme (CDH) et à d'autres instances intergouvernementales. En vue d'une meilleure prise en considération des questions de genre dans les travaux et documents de ces organes, ONU-Femmes a continué de s'employer à rechercher des synergies entre la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et les progrès dans les domaines du développement durable, de la paix et de la sécurité, des droits humains et de l'action climatique.

4. Les aspects normatifs de l'activité de l'Entité contribuent à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en considération des questions de genre dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'inscrivent dans le droit fil du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » (A/75/982). ONU-Femmes a poursuivi son activité dans un contexte de crises, y compris dans le cadre de partenariats multipartites, et a continué de faire en sorte que les femmes et les filles, en particulier celles qui se heurtent à des formes de discrimination multiple et croisées, ne soient pas laissées pour compte ou marginalisées davantage.

5. La tâche à laquelle ONU-Femmes s'attelle de longue date pour que les femmes et les filles fassent l'objet d'une attention prioritaire au centre de l'action humanitaire a été officiellement reconnue en octobre 2022, quand l'Entité est devenue membre à part entière du Comité permanent interorganisations.

## II. Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles

### A. Commission de la condition de la femme

6. ONU-Femmes assure le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme et a continué à ce titre de l'aider à assumer son rôle de principal organe décisionnel intergouvernemental chargé de définir des normes internationales et de formuler des recommandations pour promouvoir l'égalité des genres,

l'autonomisation des femmes et des filles et leurs droits humains aux quatre coins du monde. Les documents élaborés par l'Entité en vue de la soixante-sixième session ont été mis à profit dans le cadre des tables rondes ministérielles, dialogues interactifs de haut niveau et débats de groupes d'experts, qui portaient notamment sur le thème prioritaire et le thème de l'évaluation.

7. Les conclusions concertées adoptées sur le thème prioritaire intitulé « Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes » (voir [E/2022/27-E/CN.6/2022/16](#)) ont fait fond sur le rapport établi par le Secrétaire général à ce sujet ([E/CN.6/2022/3](#)). Dans ses conclusions concertées, la Commission a constaté avec préoccupation que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes ont des effets disproportionnés sur toutes les femmes et les filles et a insisté sur le rôle des femmes et des filles en tant qu'agentes de changement. En ce qui concerne les mesures à prendre, les recommandations suivantes ont été formulées : renforcer les cadres normatif, juridique et réglementaire ; intégrer les questions de genre aux étapes de conception, de financement, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ; développer le financement tenant compte de la dimension de genre en intensifiant le transfert de technologies, en renforçant les capacités et en mobilisant des ressources financières auprès de multiples sources ; améliorer les statistiques et les données ventilées par genre ; et favoriser une transition juste tenant compte des questions de genre.

8. Dans son rapport sur le thème de l'évaluation ([E/CN.6/2022/4](#)), le Secrétaire général a dégagé des tendances dans les progrès accomplis par les États Membres, sur la base des renseignements fournis par 60 d'entre eux, et dans les mesures qu'ils ont prises dans les domaines suivants : renforcement des cadres normatifs, juridiques et stratégiques ; renforcement de l'éducation, de la formation et des compétences ; mise en œuvre de mesures économiques et sociales au service de l'autonomisation économique des femmes ; mesures prises pour faire face au nombre croissant d'emplois informels et à la mobilité des travailleuses ; gestion du changement technologique et numérique en vue de l'autonomisation économique des femmes ; renforcement de la capacité des femmes à se faire entendre, à exercer des fonctions de direction et à prendre des décisions ; et renforcement du rôle du secteur privé dans l'autonomisation économique des femmes. ONU-Femmes a aidé la Commission à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées adoptées à sa soixantième session, sur le thème « L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». Au total, 12 États Membres ont présenté, à titre volontaire, des informations sur les progrès qu'ils ont accomplis, les enseignements qu'ils ont tirés et les difficultés qu'ils ont rencontrées, ainsi que les pratiques exemplaires et les moyens d'accélérer cette mise en œuvre qu'ils ont recensés.

9. ONU-Femmes a établi le rapport du Secrétaire général sur les femmes et les filles face au VIH et au sida ([E/CN.6/2022/7](#)) et y livre une analyse des renseignements et contributions apportés récemment par 38 États Membres et neuf entités des Nations Unies, y compris en ce qui concerne l'avancée des mesures de lutte contre le VIH qui ont été prises en faveur des femmes et des filles ces dix dernières années, ainsi que les grands sujets de préoccupation, notamment les difficultés que le VIH suppose pour les jeunes femmes et les filles en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, l'Entité a accordé un soutien stratégique à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le cadre des préparatifs de la soixante-sixième session de la Commission, au terme de laquelle les

États Membres ont réaffirmé à l'unanimité la résolution 60/2 de la Commission de la condition de la femme sur les femmes et les filles face au VIH et au sida. En outre, elle l'a aidée à concevoir et à mettre en circulation le modèle de contrôle tenant compte des questions de genre<sup>1</sup>, grâce auquel la région peut surveiller la mise en œuvre de la résolution 60/2 et suivre le respect des engagements pris par les États Membres ; le Mozambique est le premier pays où ce dispositif est appliqué.

10. En préparation de la soixante-sixième session de la Commission, ONU-Femmes a collaboré avec ses partenaires à l'organisation de consultations régionales en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de consultations sous-régionales en Europe et en Asie centrale, afin de déterminer les priorités et de faciliter les échanges sur les meilleures pratiques. À l'échelle mondiale, en octobre 2021, l'Entité a convoqué une réunion d'un groupe d'experts sur le thème prioritaire afin de procéder à l'examen de la situation, de repérer les principales difficultés et de formuler des recommandations spécifiques, axées sur les différentes questions d'intérêt dans le cadre de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes.

11. Conformément à son mandat de renforcement des synergies et de la cohérence avec les autres commissions techniques concernant la prise en considération des questions de genre, ONU-Femmes a soutenu la participation de la présidence de la Commission de la condition de la femme à la réunion de gestion du Conseil économique et social, tenue en juin et juillet 2022, ainsi que l'action menée dans le cadre de l'examen en cours des différents organes subsidiaires du Conseil, comme prévu dans la résolution 75/290 A de l'Assemblée générale. En décembre 2022, la présidence a participé à un débat thématique sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisé par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour promouvoir les synergies entre les mandats des deux commissions.

## **B. Prise en compte des questions de genre dans tout le système des Nations Unies**

12. Sur la base des contributions reçues de l'ensemble du système, ONU-Femmes a établi le rapport annuel du Secrétaire général sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2022/62). Ce document contient une évaluation des progrès accomplis en 2021 par les entités et les équipes de pays des Nations Unies dans l'application du principe de responsabilité à l'intégration des questions de genre selon les indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies 2.0) et la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. ONU-Femmes apporte un appui technique aux entités et aux équipes de pays quant à leur mise en œuvre du plan d'action susmentionné. En 2021, en tout, 71 entités des Nations Unies (1 de plus qu'en 2020) ont fait part d'avancées par rapport aux 17 indicateurs du plan d'action, et 64 % de l'ensemble des

<sup>1</sup> Voir [www.sadcpf.org/index.php/en/documents/gender-responsive-oversight-model/1-documents/76-gender-responsive-oversight-model/gender-responsive-oversight-model-summary-booklet](http://www.sadcpf.org/index.php/en/documents/gender-responsive-oversight-model/1-documents/76-gender-responsive-oversight-model/gender-responsive-oversight-model-summary-booklet).

évaluations ont été classées dans les catégories « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes ».

13. En tout, 57 entités ont enregistré la plupart de leurs résultats liés au genre au titre de l'objectif de développement durable 5 (soit 5 de plus qu'en 2020), alors que nombre d'autres ont concentré leur action à la croisée de l'égalité des genres et d'autres objectifs. Elles ont fait part d'une étroite collaboration interinstitutions au titre de la cible 5.2, relative à l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, un domaine dans lequel un appel à l'action conjoint a été lancé pour lutter contre la pandémie fantôme, notamment dans la sphère numérique.

14. Un nombre considérablement plus élevé d'équipes de pays (61 en 2021 contre 38 en 2020) ont rempli la feuille de résultats ; 29 d'entre elles ont élaboré des rapports d'ensemble, conçus conformément aux dispositions énoncées à l'étape de planification du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et 32 ont rédigé des rapports d'activité annuels.

15. Comme les années précédentes, il ressort de l'analyse des rapports d'ensemble que les résultats les plus probants continuent d'être enregistrés dans le domaine de la collaboration et des échanges avec les gouvernements et les moins bons dans celui de l'allocation et du suivi des ressources, même si des progrès ont été constatés. En outre, pour la première fois sur la période 2018-2021, une équipe de pays a dépassé un objectif financier en matière de parité des genres.

16. D'après les rapports d'activité annuels présentés par 32 équipes de pays, une meilleure performance a été enregistrée à l'aune de 9 indicateurs de performance sur 15, en particulier dans les domaines du suivi et évaluation, du renforcement des capacités et de l'incorporation de l'analyse des questions de genre dans l'analyse commune de pays.

17. ONU-Femmes a apporté une assistance technique au Conseil économique et social quant à sa résolution 2022/18 sur la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies. L'année 2022 marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution, dont une nouvelle version recommande que les entités des Nations Unies consacrent les ressources voulues aux questions d'égalité des genres et veillent à ce que les groupes de l'égalité des genres soient tout spécialement dotés de ressources et disposent de compétences spécialisées leur permettant de s'acquitter de leur mission. Ce texte contient en outre une recommandation en faveur d'une action davantage axée sur les résultats afin de lutter contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail du système des Nations Unies.

### C. Partenariats multipartites

18. L'initiative Génération égalité, lancée par ONU-Femmes, a continué d'être menée suivant son modèle de partenariats multipartites, de sorte à faire progresser plus rapidement l'action menée dans le domaine de l'égalité des genres et de mieux faire respecter le principe de responsabilité sur ce plan, et le nombre d'engagements en faveur des six coalitions d'action a plus que doublé, passant de 1 000 à 2 500 depuis la tenue du Forum Génération Égalité à Paris en juin et juillet 2021. Des étapes importantes ont été franchies en ce qui concerne la transparence et le principe de responsabilité vis-à-vis des engagements. Un dispositif d'application du principe de responsabilité a été mis au point au terme d'un vaste processus de collaboration qui a supposé 13 consultations avec les parties prenantes, la participation d'un groupe de travail multipartite et une consultation publique en ligne, au cours de laquelle ont été recueillies 273 contributions de tous les secteurs. Un tableau de bord des

engagements<sup>2</sup>, qui donne une vue d'ensemble des engagements et permet de les rechercher, a été mis en service à la soixante-sixième session de la Commission. Le premier rapport relatif à l'application du principe de responsabilité et une plateforme en ligne concernant ce principe ont été présentés à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale et témoignent des avancées enregistrées sur la voie de la réalisation des cibles énoncées dans le cadre du dispositif d'application du principe de responsabilité. Il ressort du rapport, fondé sur une étude relative à la mise en œuvre des engagements, que près de 80 % des porteurs d'engagements donnaient déjà une application concrète à leurs promesses. Il en ressort également que l'initiative Génération égalité favorise les partenariats multipartites : 22 % des engagements ont été pris à titre conjoint et 51 % se sont traduits par de nouveaux partenariats axés sur l'initiative. Citons à titre d'exemple l'Alliance mondiale pour les soins, dans le cadre de la coalition d'action consacrée à la justice économique et aux droits économiques, et l'Alliance pour les mouvements féministes, dans le cadre de la coalition d'action consacrée aux mouvements et à la force de mobilisation féministes. Le groupe multipartite sur la force de mobilisation a été mis sur pied avec pour mission de conseiller ONU-Femmes sur le programme de Génération égalité et de faire en sorte que la force de mobilisation multipartite demeure au cœur de l'initiative. L'étape de mi-parcours de Génération égalité – prévue pour l'automne 2023, époque qui marquera le passage à la deuxième moitié des calendriers de l'initiative et du Programme 2030 – sera l'occasion de renforcer encore l'application du principe de responsabilité, d'accroître l'adhésion et les partenariats dans l'ensemble des secteurs et d'annoncer de nouveaux engagements porteurs de changements dans les domaines où ils sont le plus nécessaires.

### III. Développement durable

#### A. Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

19. ONU-Femmes a continué d'apporter un vaste soutien en faveur du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle mondiale. L'Entité a contribué au forum politique de haut niveau pour le développement durable et a aidé les gouvernements à établir des examens nationaux volontaires en appuyant la prise en considération des questions de genre. Par ailleurs, elle a participé aux forums régionaux pour le développement durable, où elle a placé les questions d'égalité des genres au centre des débats.

20. Un autre domaine d'intervention important pour l'Entité a été sa contribution aux préparatifs de fond du forum et aux discussions tenues lors de la session. ONU-Femmes a mis son savoir-faire en matière de politiques et ses conseils techniques au service des consultations organisées par le Département des affaires économiques et sociales (DESA), ainsi que des données factuelles, en préparation des examens thématiques. L'Entité, en collaboration avec le Département et le Fonds des Nations Unies pour la population, a convoqué une réunion d'un groupe d'experts<sup>3</sup> sur les progrès accomplis vers la concrétisation de l'objectif 5, à l'issue de laquelle un ensemble de recommandations ont été formulées quant à la prise en considération des questions de genre dans les domaines suivants : le secteur des services à la personne, la protection sociale et les systèmes de santé ; le développement des technologies et des infrastructures ; le financement et le commerce nationaux et internationaux ; les

<sup>2</sup> Voir <https://dashboard.commitments.generationequality.org/>.

<sup>3</sup> Voir <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2022-05/HLPF%20EGM%20SDG%205%20Summary%2018.5.22.pdf>.

changements climatiques et la biodiversité ; et la violence à l'égard des femmes et des filles.

21. ONU-Femmes a organisé des activités parallèles et des ateliers d'élaboration d'examen national volontaire au sujet des évaluations menées par les pays et des droits humains dans les examens nationaux volontaires et y a contribué. En outre, l'Entité a organisé une séance d'information sur les objectifs de développement durable axée sur la concrétisation de l'égalité des genres et l'évaluation des progrès accomplis.

22. Au cours des négociations relatives à la déclaration ministérielle (E/HLS/2022/1), ONU-Femmes a apporté des contributions de fond sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en tant que question transversale dans tous les objectifs examinés.

23. ONU-Femmes a analysé la prise en considération des questions de genre dans les examens nationaux volontaires. Il était considéré qu'un examen national volontaire tenait compte des questions de genre si les politiques et stratégies destinées à remédier aux inégalités de genre étaient évoquées dans plus de 30 % des sections consacrées à l'ensemble des objectifs visés dans le document en question. Dans la plupart des cas, les examens contenaient des références de fond à la prévention et à l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, aux éléments des systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre, aux mesures destinées à s'attaquer au problème des soins et des travaux domestiques non rémunérés, et à l'action menée pour prendre en considération les questions de genre dans le processus budgétaire et renforcer les statistiques genrées. Il ressort de l'analyse comparative que 62 % des examens nationaux volontaires présentés en 2022 au forum politique de haut niveau pour le développement durable tenaient dûment compte des questions de genre, contre 49 % en 2021. En outre, 90 % des rapports faisaient figurer une section sur l'objectif 5, contre 78 % en 2021.

24. Pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable, au cours d'une activité à laquelle participaient aussi l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les partenaires de la société civile, ONU-Femmes a présenté un rapport<sup>4</sup>, établi en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les auteurs de ce rapport, fondé sur un jeu unique de données mondiales portant sur près de 5 000 mesures adoptées par 226 pays et territoires en réponse à la COVID-19, concluent que dans l'ensemble, les réponses apportées par les gouvernements ont accordé une place trop limitée aux dynamiques de genre. Par exemple, sur les plus de 3 000 mesures liées à la COVID-19 concernant la protection sociale et l'emploi, seulement 12 % étaient axées sur la sécurité économique des femmes et seulement 7 % prévoyaient une prise en charge des soins non rémunérés. De la même façon, la violence contre les femmes et les filles s'étant aggravée du fait des mesures de quarantaine et de confinement, 163 pays ont pris au moins une disposition pour adapter la fourniture de services dans leur réponse, mais seulement 55 d'entre eux ont intégré des mesures destinées à remédier à cette violence dans leurs plans d'intervention généraux contre la COVID-19. De surcroît, la plupart des équipes spéciales gouvernementales chargées de la COVID-19 n'ont pas saisi l'occasion d'inclure véritablement les femmes, seulement 7 % d'entre elles atteignant la parité des genres. En plus de mettre au jour ces difficultés, le rapport contient une analyse des exemples d'innovation et d'apprentissage qui sont source d'enseignements importants pour l'élaboration de politiques tenant compte des

---

<sup>4</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *RÉPONSES GOUVERNEMENTALES AU COVID-19 : Enseignements sur l'égalité des sexes dans un monde en plein bouleversement* (2022).

questions de genre en temps de crise. Par exemple, les mouvements féministes et les organisations de défense des droits des femmes ont mis sur pied un système d'alerte rapide concernant les incidences de la pandémie en fonction des genres, en particulier pour ce qui est de la violence contre les femmes et les filles, et ont mis en évidence qu'un financement et un soutien accrus étaient nécessaires. En outre, il ressort clairement du rapport qu'il convient de renforcer les systèmes de protection sociale tenant compte des questions de genre pour accroître la résilience face aux chocs futurs.

25. ONU-Femmes a contribué à produire de nouvelles données en vue d'améliorer le suivi mondial des objectifs, compte tenu des questions de genre. Le programme Les femmes comptent a aidé 73 pays à améliorer la production et l'utilisation de données relatives au genre en vue de surveiller la réalisation des objectifs de développement durable et d'éclairer des mesures stratégiques qui amélioreront les vies des femmes et des filles. De nouvelles données sur l'autonomisation économique des femmes ont été utilisées au Bangladesh, en Colombie et au Kenya pour informer l'élaboration de politiques et de programmes de prise en charge des soins non rémunérés prodigués par des femmes, et l'amélioration des données sur la violence contre les femmes a favorisé les mesures de plaidoyer et la modification de la législation en Albanie, en Géorgie, au Maroc et en Ouganda. Par ailleurs, des partenariats porteurs conclus avec des organismes des Nations Unies et des partenaires, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'OIT, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la Banque mondiale, ont alimenté l'action menée en vue de reproduire des enquêtes à grande échelle et de combler le déficit existant en matière de données sur le genre dans des domaines clés, notamment la pauvreté, le lien entre le genre et l'environnement et la propriété des biens<sup>5</sup>.

26. Comme les années précédentes, l'Entité a concouru à l'élaboration du rapport du Secrétaire général intitulé « Point sur les objectifs de développement durable » (E/2022/55), en coordonnant les activités menées par diverses entités pour compiler les informations relatives à l'objectif 5 et en communiquant les données et statistiques se rapportant aux indicateurs dont ONU-Femmes est responsable ou coresponsable. Grâce aux efforts de collecte de données déployés par ONU-Femmes, davantage de données sont désormais disponibles pour le suivi de l'objectif 5, et plus des deux tiers des pays bénéficiaires du programme Les femmes comptent<sup>6</sup> disposent désormais d'au moins 50 % des données relatives au genre nécessaires au suivi des objectifs.

27. ONU-Femmes, en collaboration avec la Division de statistique du DESA, a publié le rapport annuel intitulé « Progress on the Sustainable Development Goals: the gender snapshot 2022 »<sup>7</sup>. Ce document contient les données les plus récentes sur l'égalité des genres dans le contexte des 17 objectifs et met en évidence qu'il reste fort à faire avant qu'une telle égalité se concrétise. Pour la première fois, le rapport contient des projections dont il ressort qu'au rythme actuel, il faudrait quelques 286 ans pour supprimer les lois discriminatoires et combler les principales lacunes qui subsistent en matière de protection juridique des femmes, 140 ans pour que les femmes soient représentées de manière égale aux postes de pouvoir et de direction sur le lieu de travail et au moins 40 ans pour parvenir à une représentation égale dans les parlements nationaux. Pour éradiquer le mariage d'enfants à l'horizon 2030, il convient de progresser à une vitesse 17 fois supérieure à celle enregistrée ces dix dernières années. Par ailleurs, l'outil de suivi de l'objectif 5 fait apparaître que

<sup>5</sup> Voir [https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/AR2021/Annual%20Report\\_2022\\_Final.pdf](https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/AR2021/Annual%20Report_2022_Final.pdf).

<sup>6</sup> Voir <https://data.unwomen.org/publications/final-annual-report-making-ever-woman-and-girl-count>.

<sup>7</sup> Voir [https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/GenderSnapshot\\_2022.pdf](https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/GenderSnapshot_2022.pdf).



seulement 47 % des données nécessaires pour suivre les avancées réalisées sur la voie de la réalisation de l'objectif 5 sont actuellement disponibles, ce qui rend les femmes et les filles invisibles de fait et retarde l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation.

28. Les données d'expérience de l'Entité ont confirmé qu'il est essentiel d'utiliser de nouvelles méthodologies de recueil de données dans les nouveaux domaines de travail et en cas de crise ou de conflit. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, l'Entité a eu recours à une méthode innovante pour mener des évaluations rapides en fonction du genre dans plus de 70 pays de toutes les régions du monde, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, les administrations publiques et les partenaires internationaux, et en a obtenu de nouvelles données qui ont apporté un éclairage essentiel sur les conséquences de la pandémie pour les femmes et les filles. De telles évaluations ont été employées pour informer les mesures et programmes nationaux destinés à reconstruire en mieux<sup>8</sup>, pour intégrer les questions de genre dans les opérations humanitaires déployées en Haïti consécutivement à un séisme<sup>9</sup>, pour coordonner la réponse au mouvement de réfugiés ukrainiens en Europe de l'Est<sup>10</sup>, pour étendre le bénéfice d'un programme d'allocation de soutien aux revenus dans le cadre la pandémie de COVID-19 aux personnes employées dans le secteur non structuré aux Maldives<sup>11</sup> et pour éclairer un programme de renforcement de la résilience au profit de ménages et de groupes vulnérables au Sénégal<sup>12</sup>.

## B. Autonomisation économique et sociale

29. ONU-Femmes a continué de fournir un appui à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen qu'elle a fait des points de l'ordre du jour axés sur le genre et d'œuvrer à une meilleure prise en considération des questions de genre dans toute une série de résolutions. En outre, l'Entité a concouru à d'autres procédures et apporté sa contribution à des rapports et documents d'orientation portant sur un vaste éventail de sujets liés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles.

30. ONU-Femmes a aidé la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à organiser la quinzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Buenos Aires en novembre 2022. À l'issue de la session, les États Membres participants ont adopté le texte intitulé « Buenos Aires Commitment », dans lequel ils ont établi un plan de progression en vue de créer et de renforcer des systèmes de santé et des stratégies tenant compte des questions de genre qui contribueront à reconnaître, à redistribuer et à réduire la charge disproportionnée de travail domestique qui pèse sur les femmes et les filles.

31. ONU-Femmes a contribué à l'établissement de nombreux rapports du Secrétaire général en vue de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Dans le rapport concernant l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (A/77/302), il a été souligné qu'il était

<sup>8</sup> Voir [https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/AR2021/Annual%20Report\\_2022\\_Final.pdf](https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/AR2021/Annual%20Report_2022_Final.pdf).

<sup>9</sup> Voir <https://data.unwomen.org/features/rapid-gender-analysis-haiti-reveals-earthquake-related-impacts-women-and-girls>.

<sup>10</sup> Voir <https://data.unwomen.org/features/collecting-data-and-analysis-how-war-ukraine-impacting-women-and-girls>.

<sup>11</sup> Voir <https://data.unwomen.org/features/maldives-survey-findings-influence-covid-19-response>.

<sup>12</sup> Voir <https://data.unwomen.org/features/senegal-rga-results-spur-new-programme-support-vulnerable-women-while-increasing-knowledge>.

urgent de remédier aux problèmes qui se posaient dans les environnements numériques. Ce document a mis au jour des groupes à risques, des lacunes et des difficultés et contient des recommandations concernant les mesures à prendre. Dans le rapport intitulé « Traite des femmes et des filles : les crises comme facteurs multiplicateurs des risques » (A/77/292), il est constaté que l'essor de la numérisation et les répercussions économiques de la COVID-19 ont amené les femmes et les filles à être davantage exposées au risque d'être recrutées et exploitées par des trafiquants d'êtres humains. Il ressort du rapport relatif à l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines (A/77/312) que le déclin de la prévalence des mutilations génitales féminines n'est pas assez rapide pour suivre le rythme de l'accélération de la croissance démographique dans les pays où ces mutilations sont pratiquées, en particulier dans les contextes de crise humanitaire et d'autres situations d'urgence, qui accentuent la vulnérabilité des femmes et des filles. Le rapport concernant la participation des femmes au développement (A/77/243) passe en revue la situation et les tendances mondiales, les mesures prises par les gouvernements et le soutien apporté par les entités des Nations Unies en ce qui concerne les politiques touchant à l'élimination de la pauvreté, à la protection sociale et au marché du travail qui tiennent compte des besoins des femmes ; le travail et les droits humains des femmes et les mesures à prendre pour en finir avec la discrimination de genre ; l'entrepreneuriat des femmes ; les soins et le travail domestique non rémunérés des femmes et des filles, ainsi que les soins rémunérés prodigués par les femmes ; la violence de genre et le harcèlement sexuel ; l'accès universel aux services de santé, notamment de santé sexuelle et procréative ; et le droit à l'éducation tout au long de la vie. Il met en évidence les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour l'autonomisation économique des femmes et contient diverses recommandations.

32. ONU-Femmes a aidé le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale à débiter les travaux de la Plateforme des femmes dirigeantes de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème « Les femmes leaders à l'origine de solutions transformatrices pour relever les défis interdépendants d'aujourd'hui ».

33. ONU-Femmes a contribué à l'évaluation conjointe des travaux menés par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et les filles<sup>13</sup>. Les auteurs de l'évaluation constatent avec préoccupation que les stratégies porteuses de changement en matière de genre destinées à faire face à la double pandémie de violence à l'égard des femmes et de VIH/sida n'ont pas fait l'objet de l'attention requise. Au nom d'ONUSIDA, l'Entité a dirigé l'élaboration d'une réponse tournée vers l'avenir aux principales recommandations formulées dans l'évaluation.

### **C. Protection de l'environnement et réduction des risques de catastrophe**

34. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Femmes a appelé l'attention sur les questions d'égalité des genres et le rôle mobilisateur des femmes et des filles dans le contexte de l'action et de la riposte face aux changements climatiques, notamment dans le cadre de l'appui technique que l'Entité a fourni aux parties durant les négociations relatives au projet de décision sur les questions de genre et les changements climatiques et l'examen intermédiaire du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des genres et de sa participation à diverses manifestations de haut niveau et à d'autres

<sup>13</sup> Voir [www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/PCB49\\_Evaluation\\_CRP1.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB49_Evaluation_CRP1.pdf).

activités. Par conséquent, le plan d'action révisé sur le genre contient une proposition de nouvelle activité, soutenue par ONU-Femmes, destinée à faire dialoguer les coordonnateurs et coordonnatrices nationaux concernant les questions de genre et les changements climatiques et d'autres parties prenantes concernées sur la façon dont leurs travaux contribuent à la réalisation des objectifs du plan. L'Entité a participé aux séances d'ouverture et de clôture de la Journée de l'égalité des sexes, à l'occasion d'une rencontre de haut niveau organisée par la présidence de la Conférence des Parties pour lancer l'initiative des femmes africaines « African Women's Climate Adaptive Priorities initiative ». Pendant la journée thématique sur la finance, elle est intervenue au cours des séances relatives à la facilitation d'une transition verte prenant en considération les questions de genre. Par ailleurs, elle a participé à des activités pendant les deux semaines de la réunion, au sujet des liens entre l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'action climatique du point de vue de la région arabe.

35. ONU-Femmes a participé aux travaux entrepris en vue d'apporter la dernière main au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au titre de la Convention sur la diversité biologique, en participant aux troisième, quatrième et cinquième réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre, qui se sont tenues à Genève et à Nairobi. L'Entité a apporté un soutien technique aux parties pendant l'ensemble des négociations afin de favoriser l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité des genres et d'un objectif axé exclusivement sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et a collaboré avec des partenaires à l'établissement d'indicateurs tenant compte des questions de genre et à la production de données ventilées par genre pour enrichir le suivi du cadre et renforcer l'application du principe de responsabilité dans ce contexte.

36. Sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, l'Entité, dans le cadre du programme Women's Resilience to Disasters<sup>14</sup>, a favorisé d'importantes avancées sur le plan de l'égalité des genres et du rôle mobilisateur des femmes dans les procédures et mécanismes normatifs de réduction des risques de catastrophe et de résilience climatique. Ces dispositifs comprenaient la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme ; les plateformes régionales<sup>15</sup>, telles que la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe<sup>16</sup> ; et la septième Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe<sup>17</sup>. En outre, l'outil de suivi Women's Resilience to Disasters Policy Tracker<sup>18</sup> a mis au jour 106 cadres stratégiques relatifs à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience qui incluent au moins un groupe de population à haut risque. Sur ce total, on dénombre 90 cadres nationaux dans 78 pays et 16 cadres régionaux dans cinq régions.

## D. Financement du développement durable

37. L'Entité a constamment appuyé la prise en considération des questions de genre dans les résultats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement depuis que celui-ci a été mis sur pied, en 2016. Ainsi, dans tous les textes issus du forum de 2017 à 2022, y compris le dernier

<sup>14</sup> Voir <https://wrđ.unwomen.org/womens-resilience-disasters-wrd-programme>.

<sup>15</sup> Voir <https://wrđ.unwomen.org/explore/library/regional-platforms-disaster-risk-reduction-2021-gender-related-outcomes>.

<sup>16</sup> Voir <https://wrđ.unwomen.org/explore/library/asia-pacific-ministerial-conference-drr-2022-gender-progress-report>.

<sup>17</sup> Voir <https://wrđ.unwomen.org/explore/library/2022-global-platform-drr-gender-progress-report>.

<sup>18</sup> Voir <https://wrđ.unwomen.org/policy-tracker>.

(E/FFDF/2022/3), l'égalité des genres est évoquée et son rôle central dans le développement durable est reconnu. Dans ces documents, des solutions sont proposées pour faire progresser l'égalité des genres, y compris en évaluant les conséquences des décisions de principe et de financement en fonction du genre, en tenant compte des questions de genre dans la budgétisation et en remédiant à la sous-représentations des femmes dans la prise de décisions. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les États membres ont pris acte de la multiplication des faits de violence fondée sur le genre et de l'augmentation de la demande de soins et des travaux domestiques non rémunérés. Ils ont expressément demandé des investissements plus importants dans les infrastructures sociales et l'économie des services à la personne, ainsi que la réduction de la demande de soins et de travail domestique non rémunérés et la redistribution et la valorisation des services à la personne et du travail domestique.

38. Depuis 2017, ONU-Femmes et le DESA coprésident le groupe de travail sur l'égalité des genres du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Au titre de son rôle de coordination, l'Entité a favorisé la croissance du groupe de travail, dont la composition est passée de 16 organismes en 2017 à 24 en 2022. Les contributions collectives du groupe de travail ont constitué le fondement de négociations intergouvernementales et ont efficacement amélioré l'intégration des questions de genre dans le rapport annuel du Groupe de réflexion et dans les recommandations globales. Le nombre de références à l'égalité des genres a presque quadruplé, passant de 48 en 2017 à 175 en 2022. Sur le fond, cette augmentation s'est traduite par une analyse détaillée des questions de genre dans des domaines tels que le commerce, la politique budgétaire, l'aide publique au développement, l'inclusion numérique et financière, ainsi que les données et les statistiques. Dans le rapport publié en 2022, il est expressément recommandé aux pays de tirer profit de leurs systèmes budgétaires pour soutenir la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en veillant avant tout à introduire des politiques fiscales et des politiques de dépenses tenant compte des questions de genre, et des recommandations sont formulées, notamment pour permettre à davantage de personnes de bénéficier directement de services de prise en charge et d'abattements fiscaux pour la garde d'enfants, ainsi que des politiques publiques telles que les congés pour motif familial destinées à promouvoir l'égalité répartition du travail domestique.

#### **IV. Droits humains**

39. ONU-Femmes a appuyé les travaux du CDH pendant ses sessions ordinaires et dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU), afin de renforcer la prise en considération des questions de genre. Par ailleurs, l'Entité a aidé les États Membres à élaborer des synthèses de pays sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de l'EPU ; a fourni des données probantes dans le cadre de plusieurs rapports, réunions de groupes d'experts, dialogues et activités parallèles établis au titre des procédures spéciales ; et a encouragé la participation des organisations de femmes et des défenseuses des droits humains aux activités organisées dans le cadre des sessions du Conseil et d'autres procédures connexes en lien avec les procédures spéciales.

40. ONU-Femmes a continué d'analyser systématiquement la prise en considération des questions de genre dans les résolutions du CDH et d'apporter un soutien technique pour renforcer l'intégration de ces questions dans les résolutions relatives à différentes questions, y compris une résolution concernant la participation des personnes handicapées aux activités sportives et statistiques et à la collecte de données (résolution 49/12 du Conseil). L'Entité a examiné la prise en considération

des questions de genre dans les résolutions ; d'après cette analyse, en moyenne, la part de résolutions tenant compte de ces questions a augmenté, passant de 71 % en 2019 à 81 % en 2022.

41. ONU-Femmes, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a appuyé la mise en application, dans toutes les régions, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris en aidant les États parties à établir les rapports à présenter au titre de la Convention et à se préparer au dialogue constructif à mener avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à ses quatre-vingt-unième, quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions, tenues respectivement en février, juin et octobre 2022. L'Entité a aidé toutes les équipes de pays des Nations Unies à établir les rapports présentés au Comité, notamment en coordonnant et en dirigeant l'élaboration de ces documents. Par ailleurs, elle a encouragé les réformes juridiques et les nouvelles politiques conformes à la Convention et a proposé son appui dans le cadre de l'élaboration des rapports parallèles des organisations de la société civile. En outre, elle a aidé le Comité à mettre au point une nouvelle recommandation générale sur les droits des femmes et des filles autochtones<sup>19</sup>, notamment en organisant une consultation régionale au Mexique avec des femmes autochtones venues de 21 pays.

42. L'Entité a continué d'étudier la question de l'intersection entre le genre et la migration dans les travaux des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, elle a contribué aux rapports thématiques du Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants (A/77/189) et de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (A/77/170), qui portaient sur la lutte contre la traite des êtres humains au regard de la dimension de genre dans le contexte des changements climatiques, des déplacements de population et de la réduction des risques de catastrophe. ONU-Femmes a coorganisé une réunion de groupes d'experts sur la protection des défenseuses des droits humains exposées à des risques dans les contextes de migration, et y a invité la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains et le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants. L'Entité a souligné qu'il importait d'aborder la question de l'intersection entre le genre et le handicap, notamment dans le cadre d'un dialogue interactif sur l'intelligence artificielle avec le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées et d'un débat interactif sur les droits des personnes handicapées en ce qui concerne les statistiques et la collecte de données au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Par ailleurs, elle a contribué à la tenue de trois consultations d'experts destinées à apporter des contributions au rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences en ce qui concerne cette violence dans le contexte de la crise climatique, y compris la dégradation de l'environnement et l'atténuation des risques de catastrophes qui en découlent et les mesures à prendre pour y remédier (A/77/136).

43. Pour remédier à la discrimination qui persiste en droit à l'égard des femmes, l'Entité a continué de collaborer avec des partenaires en vue de mettre en œuvre la stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée, intitulée « Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 ». Grâce à cette stratégie, 232 initiatives de réforme législative ont été soutenues, dont 50 % portaient sur la discrimination dans la loi, et 60 % des lois déposées devant le Parlement ont été adoptées. En outre, 46 708 femmes ont bénéficié d'une aide juridictionnelle et 68 481 acteurs de la justice

<sup>19</sup> Voir <https://www.ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/general-recommendation-no39-2022-rights-indigenous>.

formelle et informelle ont reçu un appui en vue de renforcer leurs capacités de rendre des décisions de justice tenant compte des questions de genre au niveau local.

44. L'Entité a conservé son partenariat avec le HCDH et l'initiative Justice Rapid Response afin de faire participer des experts en matière de genre aux enquêtes que le CDH a mandatées, notamment en Afghanistan, au Bélarus, en Éthiopie, en Libye, au Nicaragua et en Ukraine en 2022. Cette même année, elle a fait participer 16 experts à neuf enquêtes, de sorte que les équipes d'enquête disposent toujours d'un expert en matière d'égalité des genres et de droits de l'enfant.

## V. Paix et sécurité et action humanitaire

### A. Les femmes et la paix et la sécurité

45. En 2022, ONU-Femmes a présenté des exposés au Conseil de sécurité à quatre reprises, ce qui atteste de l'action menée en vue d'accroître la part d'intervenantes dans les délibérations et de renforcer les dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité dans les décisions. L'Entité assure le secrétariat du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de Sécurité et, à ce titre, a continué de fournir un appui fonctionnel aux membres du Conseil et aux entités des Nations Unies. Depuis la création du Groupe en 2016, la proportion de décisions du Conseil contenant des dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité a augmenté, passant de 51 % à 69 %, de même que le nombre de femmes invitées à prendre la parole au Conseil, qui est passé de 25 en 2000 à 62 en 2021. De ce fait, le Conseil préconise désormais systématiquement et sans équivoque dans ses décisions d'instaurer des quotas pour les femmes et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité. En outre, il a commencé à aborder dans ses décisions la question des représailles contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et à la défense des droits humains. Parfois, le Conseil a choisi de demander l'application d'une action spécialement conçue pour remédier à l'exclusion des femmes dans ses instances de mise en œuvre, comme une conférence des parties au processus de paix au Mali ou un plan d'action pour lutter contre la sous-représentation des femmes dans les négociations de paix à Chypre. Par l'intermédiaire du Groupe informel d'experts et par d'autres moyens, ONU-Femmes a contribué à renforcer le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

46. ONU-Femmes a coordonné le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), qui contient une mise en garde à ne pas revenir en arrière sur les objectifs fixés par le Secrétaire général pour la décennie (voir S/2020/946). Le document contient également des recommandations pour avancer sur la voie de la réalisation de ces objectifs, une attention particulière étant accordée à la question de l'amélioration de la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et à la défense des droits humains. Le Secrétaire général a chargé ONU-Femmes et le HCDH d'assurer le suivi des recommandations, en partenariat avec les États Membres.

47. ONU-Femmes a continué de jouer un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité axés sur les résultats et a aidé plus de 40 États Membres à donner effet à leurs engagements, nouveaux ou existants, dans ce domaine. Au mois d'octobre 2022, 104 pays et territoires avaient adopté des plans d'action portant expressément sur les femmes et la paix et la sécurité et 12 organisations régionales disposaient de stratégies ou de plans régionaux sur le sujet. L'Entité a continué d'assurer le secrétariat du réseau

mondial de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité<sup>20</sup>. Compte tenu de ses fonctions de mobilisation et de coordination, elle a organisé des séances d'apprentissage technique réunissant les 92 États Membres et organisations régionales du réseau, les personnes référentes de l'ONU et les personnes représentant la société civile et destinées à promouvoir les pratiques innovantes en vue de mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

48. Conformément aux résolutions 2242 (2015) et 2467 (2019) du Conseil de sécurité et à son plan stratégique 2022-2025, ONU-Femmes a conservé son partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et les membres du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme pour renforcer les approches tenant compte des questions de genre. En 2022, l'Entité a dirigé la coordination et les exposés sur le genre dans le cadre des différents groupes de travail du Pacte et a contribué aux discussions concernant l'efficacité institutionnelle pour ce qui est de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En novembre 2022, en sa qualité de présidente du Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme et en collaboration avec des partenaires, elle a organisé à Tachkent un atelier d'information de deux jours à l'appui d'approches relatives à la réadaptation et à la réintégration tenant compte des questions de genre. À l'issue de cette activité, il a été décidé d'élaborer et d'appliquer, dans les deux années à venir, des directives nationales concernant les approches tenant compte des questions de genre dans un contexte d'unité d'action des Nations Unies.

49. ONU-Femmes a continué de jouer un rôle clé pour ce qui est de favoriser les activités de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre et de soutenir les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées par les femmes et les jeunes. L'Entité a conservé le partenariat solide qu'elle avait noué avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et a aidé la Commission de consolidation de la paix à mettre en œuvre sa stratégie relative aux questions de genre. En 2022, les États Membres ont exhorté la Commission d'exercer ses fonctions de conseil et de rapprochement pour examiner les conséquences qu'ont les changements climatiques pour la consolidation de la paix. C'est ainsi qu'en mars de cette année, une réunion s'est tenue au niveau des ambassadeurs à l'appui des 10 pays visés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Cette activité était axée sur les solutions de lutte contre les problèmes de dégradation climatique tenant compte des questions de consolidation de la paix et de développement, une attention particulière étant accordée à l'action menée pour cibler les femmes et les jeunes. En mai, une nouvelle réunion de ce type a eu lieu au sujet des conséquences des changements climatiques pour la consolidation de la paix dans les îles du Pacifique ; à cette occasion, il a été réaffirmé qu'il était nécessaire d'adopter une approche inclusive et d'échanger avec les femmes et les jeunes.

50. L'Entité a continué de collaborer avec la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, notamment dans le cadre de la publication conjointe d'une note d'orientation sur les femmes et la paix et la sécurité<sup>21</sup>. La note met en évidence la valeur qu'a, en fait et en puissance, la Cellule mondiale de coordination en tant que mécanisme de coordination à l'appui d'un état de droit tenant compte des questions de genre, par l'intermédiaire duquel l'Organisation des Nations Unies peut promouvoir plus efficacement la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

<sup>20</sup> Voir <https://wpsfocalpointsnetwork.org/>.

<sup>21</sup> Voir [www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Women-peace-and-security-and-the-UN-Global-Focal-Point-for-the-Rule-of-Law-en.pdf](http://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Women-peace-and-security-and-the-UN-Global-Focal-Point-for-the-Rule-of-Law-en.pdf).

51. ONU-Femmes a encouragé l'intégration des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en tant que thèmes transversaux dans les sept axes d'action prioritaires recensés dans la stratégie de mise en œuvre de l'Action du Secrétaire général pour le maintien de la paix Plus pour la période 2021-2023, un appendice de l'Action pour le maintien de la paix<sup>22</sup>. Le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix<sup>23</sup>, dont ONU-Femmes assure le secrétariat, a continué d'aider les pays fournisseur de contingents et de forces de police à augmenter le nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies. À ce jour, il a procédé à deux cycles de programmation et versé un financement à 20 institutions chargées de la sécurité dans 14 pays fournisseur de contingents et de forces de police ainsi que dans une opération de paix des Nations Unies au Liban. Ce soutien s'est traduit principalement par des engagements de haut niveau pris par 14 institutions chargées de la sécurité dans neuf pays pour évaluer en détail les obstacles qui s'opposent à la participation des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies, ainsi que des engagements pour promouvoir l'égalité des genres au moyen d'activités d'élaboration des politiques dans quatre institutions chargées de la sécurité. En outre, l'Entité a dispensé le cours destiné aux femmes officiers en anglais et en français à plus de 900 femmes militaires venues des quatre coins de la planète et désignées par leur gouvernement en vue de leur déploiement dans une mission de maintien de la paix.

52. ONU-Femmes a continué de suivre les tendances mondiales en ce qui concerne le financement de la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et d'en rendre compte. En 2022, l'Entité, en collaboration avec le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et les partenaires de la société civile, a contribué à la réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix dans le cadre d'une série de tables rondes destinées à mettre au jour des solutions qui permettraient de soutenir efficacement la tâche de consolidation de la paix menée par les femmes et à mettre au point des stratégies féministes pour un financement de qualité de la consolidation de la paix. La résolution [76/305](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, adoptée en septembre 2022, s'est appuyée sur les conclusions issues de la réunion de haut niveau. Dans cette résolution, l'Assemblée a constaté que les femmes n'étaient pas incluses effectivement dans la prise de décision et a demandé instamment que des efforts soient faits pour financer des initiatives qui intègrent la participation pleine, égale et effective des femmes à la planification et à l'exécution des activités de consolidation et de pérennisation de la paix à tous les niveaux ainsi qu'à l'établissement de rapports correspondants. Par ailleurs, ONU-Femmes a évalué l'action mise en œuvre en vue d'atteindre un objectif financier en faveur de l'égalité des genres minimum de 15 % dans le cadre de l'ONU, équipes de pays comprise, et les résultats obtenus ont informé les décisions du Comité exécutif du Secrétaire général. Le partenariat noué entre ONU-Femmes et le Fonds pour la consolidation de la paix a produit des résultats considérables. En 2021, le Fonds a alloué 47 % (92,3 millions de dollars) de sa dotation totale à des projets favorisant l'égalité des genres, dépassant ainsi ses objectifs de financement de 15 % et de 30 % pour l'égalité des genres, et les trois dossiers de pays candidats à une aide du Fonds pour la consolidation de la paix comprenaient une analyse du conflit tenant compte des questions de genre, contre quatre sur cinq en 2020. Dans le cadre de son Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres, le Fonds a alloué 51,5 millions de dollars à 38 projets répartis dans 23 pays, une somme jamais atteinte auparavant dans ce contexte, dont 4,6 millions de dollars sont revenus à 6 projets codirigés par ONU-Femmes. En outre, au titre de ses activités courantes, le Fonds a validé le

<sup>22</sup> Voir <https://www.un.org/fr/A4P/>.

<sup>23</sup> Voir <https://elsiefund.org/>.



décassement de 14,1 millions de dollars en faveur de l'action menée par l'Entité dans 13 pays.

53. ONU-Femmes a continué d'assurer le secrétariat du Women's Peace and Humanitarian Fund<sup>24</sup>, qui a constitué un bon modèle de financement direct, spécialisé et flexible des organisations de femmes de la société civile. Depuis son lancement en 2016, ce fonds a mobilisé plus de 118 millions de dollars et soutenu plus de 850 organisations locales de femmes de la société civile dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire, dont près de la moitié ont reçu des fonds par l'intermédiaire de l'ONU pour la première fois. Le Fonds a octroyé des financements à 24 reprises dans 32 pays et a démontré qu'il répondait rapidement aux crises nouvelles et naissantes. Il est unique en ce qu'il a fourni un financement institutionnel essentiel aux 95 organisations de femmes de la société civile pour leur permettre de continuer d'exister, de renforcer leurs capacités et de s'adapter à l'évolution des difficultés. Le guichet d'intervention d'urgence du Fonds, consacré à la participation des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix, a apporté un financement ciblé et flexible à plus de 50 organisations de la société civile dans 16 pays, tels que l'Afghanistan, la Colombie, la Libye et le Yémen. En 2022, le Fonds a mis en service un guichet de financement consacré aux défenseuses des droits humains afin de les aider à participer dans les situations de crise et de conflit et de garantir leur protection.

54. L'Entité a continué d'héberger le secrétariat du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire<sup>25</sup>. En octobre 2022, 186 signataires, dont des États membres, des organisations régionales, des entités des Nations unies, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, avaient pris part à plus de 1 000 actions pour concrétiser les engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité et à l'égalité des genres dans l'action humanitaire. Dans le cadre de l'établissement d'une initiative volontaire de suivi et de responsabilité multipartite, le Pacte a présenté en octobre 2022 un ensemble complet d'indicateurs de suivi des progrès accomplis dans la concrétisation des mesures prévues dans le Pacte au cours des cinq années suivantes. Les indicateurs ont été mis au point par les signataires du Pacte dans le cadre d'un processus participatif et consultatif visant à renforcer la collecte de données et la diffusion d'informations sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, et à éviter les doubles emplois avec les mécanismes de suivi existants.

## **B. Action humanitaire**

55. Pendant le débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, ONU-Femmes a coorganisé une réunion de haut niveau sur l'importance de la représentation des femmes dans la planification et la mise en œuvre de l'action humanitaire et sur l'amélioration des résultats qu'une telle représentation produit.

56. ONU-Femmes est devenue membre à part entière du Comité permanent interorganisations, un accent étant placé sur le rôle que l'Entité joue pour ce qui est d'aider le système humanitaire à se tenir responsable de ses propres engagements en faveur du genre dans les actions qu'il mène. En outre, l'Entité a pris la présidence du Groupe de référence pour les questions de genre du Comité permanent interorganisations et a dirigé l'élaboration du rapport annuel sur le dispositif d'application du principe de responsabilité concernant les questions de genre, outil principal du système humanitaire mondial servant à vérifier l'adhésion à la politique

<sup>24</sup> Voir <https://wphfund.org/>.

<sup>25</sup> Voir <https://wphcompact.org/about-the-compact/>.

du Comité en matière de genre dans tous les contextes humanitaires officiels. Le rapport de 2021 fait état de progrès mitigés au niveau mondial et de résultats hétérogènes sur le terrain. Même si les chiffres sont analogues à ceux obtenus en 2020, en 2021 80 % des résultats produits par le groupe de l'équipe dirigeante du Comité permanent interorganisations tenaient compte des normes et engagements en faveur de la politique en matière de genre, et d'importantes améliorations ont été constatées sur le terrain, où 86 % des aperçus des besoins humanitaires faisaient apparaître l'utilisation de données ventilées par genre et par âge, ainsi qu'une analyse des questions de genre. Néanmoins, il ressort aussi du rapport que les consultations avec des groupes locaux de femmes ont été moins fréquentes et que leur part a reculé de 68 % en 2020 à 65 % en 2021. En tant que membre du Comité, ONU-Femmes vise à contribuer à améliorer le respect de ces normes à l'avenir.

57. ONU-Femmes a coordonné les groupes de travail sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire aux niveaux régional et national et a collaboré directement avec des organisations dirigées par des femmes et d'autres organisations de la société civile afin de veiller à leur entière participation à l'action humanitaire. À titre d'exemple, dans la région Asie-Pacifique, l'Entité a utilisé des plateformes en ligne pour dispenser des cours de formation concernant d'importants sujets humanitaires pendant la pandémie de COVID-19. De ce fait, la réponse humanitaire apportée à Cox's Bazar (Bangladesh) a davantage inclus les participants non anglophones issus d'organisations dirigées par des femmes. En Afghanistan, ONU-Femmes a contribué à mettre sur pied un groupe consultatif de femmes afghanes indépendant rattaché à l'équipe de pays pour l'action humanitaire et à faire que les voix des femmes et des filles afghanes soient prises en considération à l'échelon le plus élevé de la prise de décisions dans le domaine humanitaire dans le pays.

## **VI. Appui à la mise en œuvre d'orientations générales**

58. La traduction des normes, stratégies et règles mondiales en activités opérationnelles concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles est au cœur des travaux d'ONU-Femmes. L'Entité aide les États Membres, à leur demande, à renforcer leurs capacités nationales, notamment par des orientations et un appui à l'élaboration de programmes, notamment un appui aux préparatifs en vue de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, et au suivi. En accord avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale), ONU-Femmes s'est engagée, dans son Plan stratégique pour 2022-2025, à incorporer les technologies et les innovations numériques comme outils pour accélérer les résultats dans tous les domaines thématiques. Les activités opérationnelles d'ONU-Femmes sont fortement inspirées par les engagements pris en faveur des changements tenant compte du genre dans les domaines de l'innovation et de la technologie apportés aux précédentes conclusions concertées.

59. ONU-Femmes a aidé les gouvernements à intégrer une perspective de genre dans les politiques et plans nationaux relatifs à la mise en œuvre de stratégies tenant compte des questions de genre liées à l'innovation et au changement technologique. L'Entité a apporté un soutien notable aux gouvernements et aux autres partenaires afin qu'ils renforcent leurs capacités de mettre en œuvre les priorités nationales. Parmi les principaux domaines d'intervention figuraient la prévention et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, le renforcement des travaux des instances et institutions nationales et l'amélioration du renforcement des capacités et de l'autonomisation.

60. S'agissant de la prévention et de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, ONU-Femmes a collaboré avec des autorités nationales et des organisations de la société civile en Bolivie, à l'appui du Ministère de la présidence et du Ministère de la justice, en vue d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre la violence en ligne à l'égard des femmes et des filles. Par ailleurs l'Entité a mis au point dans 32 municipalités une application mobile d'aide aux femmes exposées aux risques de violence. En Inde, elle a mis en service le dialogueur (*chatbot*) Sambal, une intelligence artificielle visant à améliorer l'accès aux services, aux ressources et aux outils essentiels, ainsi qu'aux mécanismes de communication de l'information destinés aux femmes et aux filles touchées par la violence sexuelle et fondée sur le genre. Au Timor-Leste, elle a aidé la société civile dans l'action qu'elle mène pour réduire la stigmatisation dont font l'objet les personnes survivantes et, à cette fin, a mis en place des activités d'information et de formation qui donnent des compétences en matière d'auto-prise en charge et dispensent un appui entre pairs, ainsi qu'une application mobile qui permet de demander de l'aide. Aux Philippines, ONU-Femmes a utilisé des canaux de diffusion d'informations innovants pour prévenir la violence et la traite qui visent les travailleuses migrantes ; au Bangladesh, elle s'est employée à renforcer les capacités des étudiantes dans les domaines des médias et à améliorer leur aptitude à se servir des outils numériques afin de faire barrage aux discours de haine et à la désinformation. Au Kenya, l'Entité, en partenariat avec Healthcare Assistance Kenya, a adopté une technologie qui permet aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre d'accéder immédiatement aux services. En outre, elle a élaboré ou mis en service des applications mobiles pour aider les femmes à accéder à des services d'appui en Albanie, en Géorgie, au Monténégro et en Serbie.

61. En ce qui concerne le renforcement des travaux des instances et institutions nationales, au Brésil, ONU-Femmes a mis au point une plateforme en ligne où se trouvent des cours de formation destinés aux fonctionnaires du Ministère de la citoyenneté et visant à améliorer la prise en considération de la violence à l'égard des femmes et des soins. En République de Moldova, l'Entité a mis à l'essai des dispositifs de réalité augmentée et virtuelle comme outil pour dispenser des enseignements aux agents de la police et à d'autres au sujet des protocoles de lutte contre la violence à l'égard des femmes. En Colombie, elle a équipé 12 commissariats chargés des affaires familiales avec du matériel numérique pour renforcer la prise en considération globale de la violence à l'égard des femmes. En Équateur, elle a aidé le Conseil de la magistrature en lui fournissant, via la plateforme numérique FemicidiosEC, des statistiques à jour sur les femmes décédées d'une mort violente. En Inde, en partenariat avec le Gouvernement, elle a mis au point un outil de gouvernance en ligne destiné à servir de portail d'information pour une budgétisation tenant compte des questions de genre, et d'outil d'autoapprentissage. Dans la même veine, au Kenya, elle a aidé le Contrôleur de l'ONU à élaborer un système informatique de gestion du budget afin de ventiler par genre les données relatives aux dépenses et, par la suite, d'informer les programmes et stratégies sur la budgétisation tenant compte des questions de genre.

62. Pour ce qui est du renforcement des capacités et de l'autonomisation, ONU-Femmes a collaboré avec les pays des Caraïbes à la mise au point de boîtes à outils numériques sur les stratégies liées à l'autonomisation des femmes. En outre, l'Entité s'emploie à mettre en place un service d'assistance numérique afin de mieux faire connaître les aides et incitations disponibles pour les agricultrices et les entrepreneuses de la région. Au Chili et au Mexique, elle a mis en ligne un programme d'éducation de la deuxième chance, qui permet aux femmes de réincorporer le cursus d'éducation formelle et d'accéder à des cours de formation professionnelle. Au Sénégal, elle a mis au point des cours simples et dispensés à l'oral de renforcement des capacités, adaptés aux besoins des femmes rurales, qui se sont tenus intégralement

via téléphones portables. Elle a promu l'autonomie économique des femmes au Costa Rica et au Mali en appuyant la plateforme de commerce électronique Buy from Women, qui permet aux entrepreneuses de vendre leurs produits directement aux consommateurs. Aux Philippines, en partenariat avec Connected Women, elle a lancé le programme de formation pilote Elevate AIDA (Artificial Intelligence Data Annotation, pour le sigle en anglais), destiné renforcer les capacités des entrepreneuses en matière de codage et d'étiquetage des données et à les aider à donner une présence en ligne à leur entreprise physique. En Éthiopie, elle a aidé le Ministère de la femme et des affaires sociales et d'autres partenaires dans l'action qu'ils mènent en vue de doter les jeunes innovateurs et programmeurs de dispositifs technologiques dans le cadre de l'initiative Les jeunes africaines savent coder<sup>26</sup>. En Géorgie, elle s'est associée à des universités, au programme de Google Women Techmakers et au centre de formation numérique FabLab pour mettre en place un programme de formation, suivi de stages, visant à renforcer les capacités des jeunes femmes en matière de codage, de création sur le Web et de mercatique par réseaux sociaux. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, elle a renforcé les capacités en technologie de l'information et en informatique de sept organisations de femmes qui dirigent des abris sûrs destinés aux personnes survivantes de la violence fondée sur le genre. Aux Fidji, elle s'est associée à l'Université nationale australienne pour mettre au point un module de formation à la cybersécurité à l'intention des vendeurs du marché. En Asie centrale et en Europe, elle a lancé la campagne Awake Not Sleeping: Reimagining Fairy Tales for a New Generation<sup>27</sup>, qui met à profit 28 contes de fées régionaux pour pousser les enfants à endosser des rôles non traditionnels. Dans la région Asie-Pacifique, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, elle a mis au point une plateforme d'apprentissage numérique, sur les moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et mobilisant les énergies renouvelables, destinée aux entrepreneuses et aux dirigeants de petites et moyennes entreprises, dans le cadre de l'initiative EmPower: Women for Climate-Resilient Societies<sup>28</sup>.

## VII. Conclusion

63. Dans un monde où les avancées sur la voie de l'égalité des genres se font plus lentes et où différentes crises connexes touchent démesurément les femmes et les filles, ONU-Femmes a continué d'apporter un appui normatif efficace aux processus et aux organes intergouvernementaux. En outre, en devenant membre à part entière du Comité permanent interorganisations, l'Entité a renforcé ses capacités de tenir le système humanitaire responsable de ses engagements dans le domaine du genre. Elle a consolidé ses échanges et ses partenariats et fait fond sur ses engagements dans des domaines thématiques essentiels. Elle a continué de combler ses lacunes dans le domaine des données et d'appuyer des politiques, programmes et initiatives éclairés par les faits aux niveaux régional et national et de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en considération des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

64. La soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme constitue une occasion exceptionnelle d'évaluer les progrès accomplis et de remédier aux lacunes et aux difficultés rencontrées s'agissant de tenir compte des questions de

<sup>26</sup> Voir [www.ungei.org/blog-post/closing-gender-gap-ict#:~:text=The%20African%20Girls%20Can%20Code,careers%20in%20the%20ICT%20sector](http://www.ungei.org/blog-post/closing-gender-gap-ict#:~:text=The%20African%20Girls%20Can%20Code,careers%20in%20the%20ICT%20sector).

<sup>27</sup> Voir <https://interactive.unwomen.org/eca/fairytales/en/index.html>.

<sup>28</sup> Voir [www.empowerforclimate.org/en/about-us](http://www.empowerforclimate.org/en/about-us).

genre dans les domaines de l'innovation, des changements technologiques et de l'éducation à l'ère numérique, et d'assurer la participation pleine, effective et véritable des femmes à toutes les prises de décisions. ONU-Femmes aidera la Commission à renforcer le cadre normatif mondial grâce aux engagements ambitieux qui seront pris en vue de réaliser l'égalité des genres, d'autonomiser toutes les femmes et les filles et de leur permettre d'exercer leurs droits humains et leurs libertés fondamentales dans un contexte mondial de crises étroitement liées entre elles.

---